

**PROCEDURE DE DESIGNATION DES REGATES QUALIFIANTES  
POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE ET CRITERIUMS  
D'AVIRON DE MER**

**Seules les régates retenues par la FFSA, après avis de la commission mer peuvent porter le titre officiel de « régates qualifiantes » et permettent aux équipages de se qualifier pour les championnats de France et Critériums.**

**La régates doit se dérouler entre le 1er février et le 30 septembre de l'année des Championnats de France, et se courir en mer ou sur le domaine maritime**

**DEROULEMENT DES OPERATIONS :**

- 1) L'appel à candidature est lancé au mois de juin de l'année précédente.
- 2) L'organisateur d'une régates souhaitant qu'elle soit « Régates qualifiantes » doit transmettre sa candidature au président de sa ligue. Les candidatures devant être présentées sous une forme unique standardisée. (grille téléchargeable sur le site FFSA)
- 3) Le président de ligue transmet à la commission d'aviron de mer de la FFSA, deux semaines avant le championnat de France en mer de l'année précédente (date précisée chaque année), l'ensemble des candidatures qu'il a reçu, avec avis sur chacune d'elles.
- 4) La commission de l'aviron de mer analyse les candidatures et soumet une liste de 20 régates qualifiantes au bureau fédéral, qui statue sur cette proposition.
- 5) La liste des régates qualifiantes retenues et le calendrier sont diffusés début octobre.

**Clause d'attribution : les organisateurs n'ayant pas satisfait au cahier des charges établi pour l'organisation d'une régates qualifiantes se verront refuser une nouvelle demande d'organisation d'une régates qualifiantes pour l'année suivante.**

**GRILLE DE PRESENTATION D'UNE CANDIDATURE  
A L'ORGANISATION D'UNE REGATE QUALIFIANTE IERSA**

**RAPPELS :**

- Seules les régates retenues par la FFSA, après avis de la commission nationale d'aviron de mer peuvent porter le titre officiel de « régate qualifiante », et permettent aux équipages de se qualifier pour les championnats de France et Critériums.
- L'organisateur s'engage à respecter les obligations décrites dans la grille de présentation, faute de quoi il se verra refuser une nouvelle demande pour l'année suivante.
- L'organisateur transmet sa demande au président de ligue. Ce dernier émettra un avis avant transmission à la commission nationale d'aviron de mer.

Intitulé de la régate	
Lieu de déroulement (obligatoirement sur le domaine maritime)	
Date de la régate (entre 1 <sup>er</sup> février et 30 septembre)	
Date et heure d'ouverture du site pour les engagements	
Date et heure de fermeture du site pour les engagements	
Organisateur	<i>nom de la structure organisatrice adresse tel fax email web</i>
Personne contact	<i>nom de la personne contact adresse tel fax email</i>
Président du jury	<i>nom</i>
Directeur de course	<i>nom de la personne contact adresse tel fax email</i>
Catégories de bateaux qui doivent obligatoirement figurer au programme	JF2X, JH 4+ SF1X; SF2X; SF4+; SH1X; SH2X; SH4+
Autres courses éventuelles en supplément du programme	

Horaires des courses	
Réunion d'information	<i>indiquer le lieu exact</i>
Heure	
Les dispositions en cas de manches qualificatives	<i>éventuellement le dédoublement d'une course et les conditions de ce dédoublement</i>
Parcours	<i>Description des parcours proposés ainsi que leurs distances. Parcours de repli prévus. Joindre les plans</i>
Horaires et coefficients des marées	<i>si nécessaire</i>
Moyens de sécurité prévus	<i>description</i>
Déclaration de manifestation nautique	<i>Engagement de l'obtenir auprès des autorités compétentes</i>

### **ENGAGEMENTS DU CANDIDAT**

#### **À L'ORGANISATION D'UNE RÉGATE QUALIFIANTE**

**En tant qu'organisateur d'une régate qualifiante, je m'engage à :**

- Respecter les dispositions contenues dans le cahier des charges des régates en mer de la FFSA,
- Mettre en œuvre les moyens de sécurité décrits dans la grille de présentation,
- Effectuer une déclaration de manifestation nautique auprès des autorités compétentes,
- Prévoir un parcours de repli en cas de nécessité,
- Faire parvenir à la fédération, par email et par courrier, dans la semaine qui suit la régate :
  - les résultats officiels,
  - le document Excel récapitulatif des qualifiés fourni par la fédération et validé par le président du jury.

**Date et signature de l'organisateur**

## **L'AVANT PROGRAMME D'UNE RÉGATE**

### **AVANT OBTENTION DU LABEL DE RÉGATE QUALIFIANT DE LA FFSA**

#### **RAPPELS :**

- **L'avant programme d'une régata qualifiante ne diffère pas de celui d'une régata classique. Il doit être conforme à l'article 18 du code des régates en mer, et exige simplement de suivre la procédure d'habilitation décrite précédemment.**
- **Une fois l'avant programme définitif établi, il devra être transmis (au moins un mois et demi avant la date de la régata) au président de ligue et au président de la commission régionale des arbitres de la ligue concernée, pour validation avant diffusion définitive.**
- **Il devra également être téléchargeable un mois au moins avant la date de la régata, à partir du site officiel de la FFSA ainsi que sur le site de l'organisation.**

Il devra reprendre les points exigés dans la demande initiale d'habilitation, notamment :

- La date exacte de la régata ;
- Le jour et l'heure de l'ouverture et de clôture des inscriptions (seuls les engagements Internet sur le site de la FFSA seront pris en compte) ;
- Le lieu (elle doit obligatoirement se dérouler sur le domaine maritime) ;
- Le nom de l'organisateur et ses coordonnées ;
- Le nom de la personne contact et ses coordonnées ;
- Le nom du directeur de course et ses coordonnées ;
- La composition du jury conformément au code des régates mer ;
- Les horaires des réunions d'information (sécurité, arbitres, compétiteurs) ;
- Le programme et les horaires des courses. Il doit obligatoirement comporter les disciplines des championnats et critères de France à savoir :  
JF2X; JH 4+; SF1X; SF2X; SF4+; SH1X; SH2X; SH4+ ;
- Lieu et horaires des pesées des barreaux ;
- Les dispositions en cas de manches qualificatives (éventuellement le dédoublement d'une course et les conditions de ce dédoublement) ;
- Le plan des parcours de course et de repli avec indication précise des zones d'embarquement et tous renseignements utiles ;
- Les distances de courses (il est recommandé de proposer celles des championnats de France) ;
- Les horaires, coefficients de marée et hauteurs d'eau, si nécessaire ;
- Les moyens de sécurité mis en place ;
- Une copie ou une attestation de la déclaration de manifestation nautique.
- Horaire éventuel de la remise des prix ;
- Si besoin, rappels du règlement (licences, assurance, code des courses et pénalités);
- Stockage des remorques et véhicules ;
- Eventuellement, informations sur les possibilités d'hébergement et de restauration.